

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 14 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le quatorze mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BLANCHARD M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
Mme GINET, M. GIRODET, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER,  
M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSEE :**

Mme TARERAT

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Espace aqualudique dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint.

n° 20240514\_D\_071

**Commission :**

**Finances -  
Mutualisation**

**Objet : Budget  
Annexe Espace  
Aqualudique :  
Décision Modificative  
n°1**

Une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Espace Aqualudique a été consentie par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2023 pour un montant de 600 000 €, afin d'être en mesure de payer l'intégralité des travaux réalisés et dans l'attente de la perception des recettes (subventions Région et Département ainsi que le loyer annuel).

Un remboursement partiel de cette avance a été effectué pour un montant de 290 000 €.

Le solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 310 000 €, doit faire l'objet d'une écriture budgétaire dans la mesure où la durée de l'avance va atteindre le délai de 12 mois.

Cette prévision est équilibrée par une dépense du même montant, correspondant au remboursement au budget général.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Espace Aqualudique.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240514-20240514\_D\_071-DE  
Reçu le 29/05/2024